



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9774^e séance

Vendredi 1^{er} novembre 2024, à 15 h 5
New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Dame Barbara Woodward	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Koudri
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Kelley
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Dharmadhikari
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Mikanagi
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Sierra Leone	M. George
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'accompagner S. E. M. Denis Bećirović, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

M. Denis Bećirović, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, est escorté à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/788, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2757 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais d'abord saluer le premier jour de la présidence britannique du Conseil de sécurité.

L'Union européenne remplit depuis 2004 un rôle fondamental pour la stabilité et la sécurité de la Bosnie-Herzégovine et de la région, avec l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. Elle le fait pour le compte de la communauté internationale, conformément à l'Accord de Dayton-Paris et sur décision du Conseil de sécurité. L'opération, dans laquelle la France est pleinement engagée, a montré qu'elle jouait un rôle essentiel pour garantir un environnement sûr, rassurer la population et dissuader les acteurs déstabilisateurs potentiels, dans un contexte pourtant marqué par des tensions politiques persistantes et des provocations préoccupantes. Nous nous réjouissons donc de l'adoption ce jour par le Conseil, à l'unanimité, de la résolution 2757 (2024), qui renouvelle son mandat pour une durée de 12 mois.

S'agissant du volet civil, la France rappelle qu'elle soutient le mandat du Haut-Représentant. La France exprime sa pleine solidarité vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine à la suite des graves inondations et glissements de terrain qui ont frappé le pays le 3 octobre. La France salue la tenue des élections locales le 6 octobre malgré ces événements dramatiques. Elle prend acte du fait que, selon la mission d'observation du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ces élections ont été concurrentielles et gérées efficacement, malgré un certain nombre de lacunes observées.

La France, comme témoin des Accords de Dayton-Paris, soutient fermement l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Nous demeurons très préoccupés par les initiatives des autorités de Republika Srpska, qui menacent l'unité, l'ordre constitutionnel, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, principes au cœur des Accords de Dayton-Paris.

La France est convaincue que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, comme de l'ensemble des Balkans occidentaux, est dans l'Union européenne. La décision prise par le Conseil européen d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine le 21 mars a été un signal clair à cet égard. La Bosnie-Herzégovine a une occasion unique d'avancer dans son processus d'adhésion à l'Union européenne. La France appelle les autorités bosniennes à travailler de concert pour mettre en œuvre les huit mesures clefs et avancer sur la nomination d'un négociateur en chef, afin de faire progresser la Bosnie-Herzégovine dans son processus d'adhésion à l'Union européenne, au bénéfice de tous ses citoyens.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, et je vous assure du plein appui de ma délégation. Puisque vous avez déjà félicité la Suisse au nom du Conseil pour son excellente présidence durant le mois d'octobre, je n'ajouterai rien de plus.

Je souhaite la bienvenue au Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, M. Denis Bećirović, ainsi qu'aux représentants de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne à la présente séance.

Je remercie également la délégation française de ses efforts en tant que rédactrice de la résolution 2757 (2024), qui renouvelle l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, laquelle continue de jouer un rôle primordial dans le maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays.

Il y a lieu de saluer les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine depuis la fin du conflit dévastateur il y a près de 30 ans. Les progrès réalisés par le pays dans la création d'un environnement de paix et de développement, avec l'appui de la communauté internationale et, surtout, grâce à la résilience du peuple bosnien, méritent d'être préservés. La mise en œuvre intégrale de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine est indispensable à cette fin, de même que pour garantir le renforcement d'un système inclusif et démocratique qui représente tous ses citoyens. Par conséquent, certaines positions qui remettent en cause l'autorité des institutions de l'État et le cadre de l'Accord de paix de Dayton restent préoccupantes.

L'Équateur appelle une nouvelle fois tous les acteurs politiques à renoncer à tout discours ou à toute action susceptible d'alimenter les divisions ou les aspirations séparatistes. Le respect du cadre constitutionnel, juridique et institutionnel du pays est la pierre angulaire de la paix, de la stabilité et du progrès. L'Équateur se félicite que les récentes élections locales se soient déroulées dans un climat de paix et de transparence. Il salue également les efforts déployés par les autorités bosniennes pour améliorer l'intégrité électorale, même s'il reste nécessaire d'accroître la participation pleine, égale et véritable des femmes à la vie politique. De même, il importe de continuer de lutter contre la propagation des discours de haine, qui menacent de saper la confiance entre les communautés et d'entraver les efforts en faveur de l'unité nationale.

Dans le domaine de l'intégration européenne, l'Équateur considère que les perspectives d'adhésion représentent un objectif précieux pour la Bosnie-Herzégovine,

et exhorte dès lors les dirigeants nationaux à honorer avec responsabilité les engagements nécessaires pour garantir l'avenir de l'intégration européenne dans leur pays.

L'Équateur appelle une nouvelle fois la communauté internationale à continuer d'appuyer la Bosnie-Herzégovine dans sa mission consistant à consolider la paix et le développement durable et à créer un avenir prospère pour les générations futures. Les femmes et les jeunes jouent un rôle fondamental dans cet effort. Nous encourageons les autorités à redoubler d'efforts afin de concrétiser pleinement les engagements, les conditions et les objectifs arrêtés dans le programme « 5 plus 2 », ce qui permettra d'achever le processus de suivi international. Depuis près de deux ans que l'Équateur exerce la responsabilité de membre du Conseil, notre pays a réaffirmé son ferme appui à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, conformément au droit international et à l'Accord de Dayton. Je réaffirme cet appui aujourd'hui.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. Je puis vous assurer de notre appui sans réserve et de notre collaboration constructive au cours du mois de novembre. Je voudrais féliciter la Suisse de la grande compétence et de l'efficacité avec lesquelles elle a assuré sa présidence au mois d'octobre.

Je tiens à souhaiter la bienvenue dans la salle au Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, M. Denis Bećirović. Je souhaite également la bienvenue aux représentants de la Croatie et de la Serbie.

Pour commencer, je voudrais exprimer notre solidarité et notre appui indéfectibles à la Bosnie-Herzégovine. La Slovénie a été l'un des premiers pays à dépêcher une équipe de sauveteurs dans le cadre du Mécanisme de protection civile de l'Union européenne à la suite des inondations et des glissements de terrain survenus le mois dernier. Nous nous rappelons avec gratitude que la Bosnie-Herzégovine a apporté le même appui à notre pays l'année dernière.

Aujourd'hui, je voudrais aborder la question des engagements, en mettant l'accent sur les trois points suivants.

Premièrement, je tiens à souligner que le Conseil de sécurité a approuvé à l'unanimité la prorogation de l'autorisation accordée à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea), soulignant ainsi notre engagement commun en faveur de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. La

présence de l'EUFOR Althea reste une source importante de réconfort pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine. Elle appuie le processus en cours vers une paix durable, l'unité et l'intégration dans l'Union européenne.

Deuxièmement, la Slovénie reste résolument attachée à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne a reconnu sans équivoque que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine était dans l'Union européenne, ce qui correspond au souhait et à la volonté de la grande majorité des citoyens, tous groupes ethniques confondus. L'engagement ferme de tous les acteurs politiques en faveur de l'intégration européenne et l'appropriation locale des processus de réforme sont les seuls moyens de progresser dans la réalisation de cet objectif stratégique. La Slovénie exhorte les dirigeants politiques à intensifier leurs efforts dans les principaux domaines de réforme, notamment en soumettant un programme de réforme complet dans le cadre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux. Nous encourageons également la participation civique active et la mobilisation d'autres pans de la société. Le renforcement d'un dialogue interne à grande échelle contribuera non seulement à appuyer le processus de réforme, mais aussi à accroître la confiance du public dans les institutions démocratiques.

Troisièmement et enfin, la Slovénie attend de tous les acteurs politiques qu'ils s'engagent à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Il est essentiel de garantir ces principes pour favoriser la stabilité, la résilience démocratique et la confiance mutuelle. En d'autres termes, l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine doit être respecté et maintenu. Les discours sécessionnistes et les remises en cause de l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine émanant de la Republika Srpska constituent une menace pour les principes que je viens d'évoquer et pourraient compromettre le processus d'adhésion du pays à l'Union européenne. La Slovénie exhorte toutes les parties prenantes à s'abstenir de tels actes, à faire preuve de tolérance et à s'engager activement dans le dialogue interethnique en faveur de la réconciliation. Parmi les évolutions positives, la Slovénie se félicite des conclusions préliminaires de la mission d'observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui indique que les élections locales du 6 octobre ont obéi au principe du pluralisme et ont été gérées de manière efficace.

Pour terminer, qu'il me soit permis de faire référence au Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), récemment adopté, qui réaffirme notre engagement

commun en faveur du développement durable, de la paix et de la prospérité pour les générations futures. La Déclaration sur les générations futures figurant à l'annexe II du Pacte doit encourager la Bosnie-Herzégovine à poursuivre les réformes qui renforcent la gouvernance démocratique, le système judiciaire et la résilience économique. En se faisant la championne de ces principes, la Bosnie-Herzégovine peut bâtir un avenir plus solide et plus résilient qui mènera à l'adhésion à l'Union européenne. Par ailleurs, l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne offre des possibilités de croissance économique, en permettant à tous les citoyens, et en particulier aux jeunes, d'envisager un avenir prospère dans leur propre pays.

Dernier point, mais non des moindres, je me félicite du rapport présenté par le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et je le remercie, ainsi que son bureau, de leur travail et de leurs efforts.

M. Hauri (Suisse) : Qu'il me soit d'abord permis, Madame la Présidente, d'exprimer mon appréciation pour les vœux chaleureux à l'égard de la Suisse et de notre équipe, et de vous assurer de notre plein soutien, pour vous et votre équipe, lors de la présidence du Conseil.

Je salue la participation à cette séance du Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine et je tiens à exprimer les condoléances de la Suisse à la suite des inondations dévastatrices de ce mois. Je salue également la présence des représentants de l'Union européenne, de la Serbie et de la Croatie à la séance.

La Suisse se félicite du vote unanime en faveur de la résolution 2757 (2024), qui renouvelle l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea). Nous remercions la France pour ses efforts en tant que porte-plume. L'EUFOR Althea reste un pilier essentiel de la stabilité, préservant la sécurité non seulement en Bosnie-Herzégovine, mais aussi dans la région. Nous sommes honorés d'avoir facilité le renouvellement de l'autorisation l'année dernière. Fidèle à son engagement de longue date, la Suisse continuera à contribuer à la mission en déployant du personnel de l'armée et des experts spécialisés.

Nous remercions également le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine pour son rapport et réitérons notre soutien à son bureau. L'achèvement du programme « 5 plus 2 », qui est la condition de la fermeture du Bureau, reste notre objectif déclaré. Nous notons avec regret l'absence de progrès substantiels à cet égard.

La Suisse salue le déroulement pacifique et ordonné des élections locales en Bosnie-Herzégovine de ce mois-ci, qui témoigne du respect des libertés fondamentales.

La participation de tous les partis souligne l'engagement en faveur des principes démocratiques. Toutefois, nous restons préoccupés par la sous-représentation persistante des femmes dans la vie publique et politique, et nous demandons que l'on redouble d'efforts pour accroître leur présence dans les processus politiques.

Nous appelons tous les acteurs politiques à saisir cette opportunité et cet élan électoral pour investir dans le bien-être de l'ensemble de la population en Bosnie-Herzégovine. Une voie commune, fondée sur la confiance, est essentielle pour forger une société unie et inclusive qui promeut la coopération, la prospérité et la sécurité pour toutes et tous. À cette fin, il incombe aux dirigeants du pays de faire preuve de volonté politique et de poursuivre les réformes essentielles. Cela constitue une étape fondamentale sur la voie de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne.

Cependant, les tendances au discours de haine, à la déformation de l'histoire et à la glorification des crimes de guerre nous inquiètent, car elles nuisent à la confiance et sont préjudiciables à toutes les sociétés. Cette rhétorique empêche d'avancer vers une société pacifique et multiethnique. La réconciliation interethnique est nécessaire pour instaurer un climat de respect mutuel et de compréhension entre les différentes communautés. Il est essentiel d'aborder les atrocités du passé et d'empêcher la négation du génocide pour assurer une paix durable et un avenir stable. La Suisse rejette en outre toute rhétorique ou action sécessionniste, à l'instar de celles émanant de la Republika Srpska ces derniers mois, qui portent atteinte à l'unité du pays, à l'intégrité constitutionnelle et à l'état de droit.

Il s'agit de la dernière séance sur la Bosnie-Herzégovine sous le mandat actuel de la Suisse au Conseil. J'aimerais saisir cette occasion pour rappeler le soutien indéfectible de la Suisse à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays. Nous restons déterminés à soutenir la paix, la sécurité, la prospérité et la bonne gouvernance dans le pays et la région.

L'année 2025 sera l'année des 30 ans de l'Accord de Dayton. La Suisse invite donc la communauté internationale et les acteurs de la Bosnie-Herzégovine à saisir cette opportunité pour promouvoir une vision commune et prometteuse, en particulier pour les jeunes générations qui incarnent l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, de l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je tiens également à féliciter la Suisse du succès de sa présidence au mois d'octobre.

Je salue la contribution du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'exécution de son mandat conformément à l'Accord de paix de Dayton, et je prends note du rapport présenté sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je me félicite en outre de la participation à la présente séance de S. E. M. Denis Bećirović, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, de S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des représentants de la Serbie et de la Croatie.

Pour commencer, le Guyana présente ses condoléances aux familles et aux proches des personnes qui ont perdu la vie lors des inondations et des glissements de terrain graves survenus dans le centre et le sud de la Bosnie-Herzégovine les 3 et 4 octobre. Nous exprimons notre solidarité avec les personnes dont la vie a été bouleversée par cette tragédie et saluons les efforts de coordination rapide déployés aux niveaux national, régional et international, qui ont permis de sauver de nombreuses vies et d'éviter d'endommager plus encore les infrastructures vitales dans les zones touchées.

Je tiens aussi à féliciter les autorités locales et les citoyens de la Bosnie-Herzégovine du déroulement pacifique des élections locales en octobre. Nous notons dans le rapport de la mission d'observation conjointe du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe que les élections ont été préparées de manière efficace et que les libertés fondamentales ont été respectées. Hélas, nous relevons également que le niveau de participation des femmes à la vie politique est toujours aussi faible. Nous demandons instamment que des mesures plus concrètes soient prises pour remédier à cette tendance inquiétante et renforcer la participation politique et le rôle moteur des femmes dans le pays.

Le Guyana prend acte des évolutions positives, notamment de la décision prise par le Conseil européen en mars d'entamer des négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine. Il s'agit d'une priorité importante pour les citoyens du pays et d'une étape cruciale dans leur quête de développement socioéconomique. Chacun d'entre eux bénéficiera grandement de la libre circulation des biens, des services et des personnes dans la région, ce qui contribuera sans aucun doute à la croissance économique et à la stabilité du pays et de l'ensemble de la région des Balkans.

Nous encourageons la poursuite de la collaboration pour atteindre cet objectif, comme convenu par les deux entités, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska.

Dans cette optique, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité, aujourd'hui, de la résolution 2757 (2024). Cette résolution renouvelle l'autorisation accordée à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui continue de jouer un rôle stabilisateur majeur dans le pays et la région.

Tout en prenant acte des évolutions positives, nous demeurons préoccupés par la persistance des discours clivants qui menacent la stabilité politique et, à terme, la sécurité du pays. Le Guyana exhorte les dirigeants politiques à accorder la priorité aux intérêts de tous les citoyens et insiste sur l'importance de faire respecter les dispositions de l'Accord de paix de Dayton. Nous encourageons en outre toutes les parties prenantes concernées à agir conformément à ces dispositions.

Le rapport du Bureau du Haut-Représentant met en évidence les inégalités subies par les femmes, en particulier sur le marché du travail et dans les secteurs de l'éducation et de la politique. Nous sommes convaincus que l'inclusion et la participation des femmes dans tous les domaines et aux plus hauts niveaux contribuent largement au développement d'un pays. Leurs vues peuvent permettre de trouver des solutions durables, notamment en matière de consolidation de la paix et de règlement des conflits. À cet égard, nous nous félicitons de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité par les ministères locaux et les autorités compétentes avec le concours du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous saluons aussi la mise en œuvre des programmes axés sur l'autonomisation des jeunes. Une paix durable ne peut être obtenue que si tous les membres d'une société se voient donner les moyens de participer aux efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits.

Pour terminer, le Guyana réaffirme son engagement envers le peuple de la Bosnie-Herzégovine et appelle une nouvelle fois l'ensemble des acteurs, à tous les niveaux, à poursuivre l'action qu'ils mènent pour garantir la paix et la sécurité du pays, dans le plein respect de sa souveraineté.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous, Madame la Présidente, durant votre présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier la Suisse de sa présidence couronnée de succès.

Les États-Unis se félicitent que le Conseil de sécurité ait prorogé le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR ALTHEA). La stabilité de la Bosnie-Herzégovine est essentielle pour prévenir les conflits régionaux. Les États-Unis restent attachés aux principes énoncés dans l'Accord de paix de Dayton et à l'objectif commun d'une Bosnie-Herzégovine inclusive, multiethnique, démocratique, pacifique et prospère.

Fondée sur l'Accord de paix de Dayton, l'opération EUFOR ALTHEA demeure indispensable pour appuyer la souveraineté, l'intégrité territoriale et le caractère multiethnique de la Bosnie-Herzégovine. Nous remercions l'Union européenne de sa contribution à l'opération EUFOR ALTHEA et de son rôle de chef de file.

Nous sommes préoccupés par les discours et les actes récents qui portent atteinte à l'Accord de paix de Dayton, ainsi qu'à la stabilité, à la structure constitutionnelle et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous devons continuer de protéger les institutions étatiques de la Bosnie-Herzégovine contre les acteurs qui cherchent à les affaiblir. Les menaces de sécession, de retrait unilatéral et de création d'institutions parallèles sont dangereuses et inacceptables. Elles détournent l'attention des réformes importantes en cours concernant les élections, l'économie et l'état de droit.

La Bosnie-Herzégovine est confrontée à d'autres défis, notamment la stagnation et une corruption endémique. Nous engageons instamment les autorités locales à mettre de côté leurs intérêts personnels et ethniques afin de se concentrer sur des questions d'intérêt commun. La corruption ne fait qu'exacerber le défi de l'ethno-nationalisme. Le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine joue un rôle crucial dans le renforcement des institutions et la promotion des réformes, qui sont essentiels à la sécurité de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine, quelle que soit leur appartenance ethnique. Les États-Unis soutiennent sans réserve le Haut-Représentant Christian Schmidt dans sa capacité à exercer toute l'autorité nécessaire, y compris les pouvoirs de Bonn, jusqu'à ce que la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 » soit achevée. Nous soutenons également pleinement la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Les pouvoirs de Bonn complètent le processus d'adhésion à l'Union européenne et facilitent les efforts de réforme dans cette optique. Les États-Unis continueront à utiliser tous les outils de leur panoplie, y compris les sanctions, pour s'opposer à ceux qui cherchent à saper l'Accord de Dayton, et nous encourageons les autres à faire de même.

Enfin, aujourd'hui comme hier, les États-Unis soutiennent les efforts déployés par la Bosnie-Herzégovine pour assurer à tous ses citoyens l'avenir qu'ils méritent. Chaque membre du Conseil doit soutenir la Bosnie-Herzégovine dans cette voie.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes préopinants qui ont félicité la Suisse de son excellente direction du Conseil de sécurité le mois dernier et je félicite le Royaume-Uni d'avoir assumé la présidence pour le mois de novembre. Nous vous assurons, Madame la Présidente, de notre plein appui.

Ma délégation souhaite la bienvenue à M. Denis Bećirović, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, et salue la participation de la délégation de l'Union européenne ainsi que des délégations serbe et croate à la présente séance. Nous nous félicitons également du renouvellement de l'autorisation accordée à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR-Althea). Elle s'est avérée vitale pour le maintien de la stabilité dans la région et continuera à bénéficier de notre soutien.

À l'approche du trentième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine a réalisé de nombreuses avancées grâce à cet accord historique et aux efforts de son peuple pour honorer l'esprit de réconciliation qui s'est forgé en 1995. Les lois électorales révisées mises en œuvre pour la première fois lors des élections locales du mois dernier ne sont qu'un exemple des progrès accomplis. Après avoir accordé à la Bosnie-Herzégovine le statut de candidat à l'Union européenne en décembre 2022, celle-ci a décidé d'entamer des négociations d'adhésion avec le pays en mars dernier. Il s'agit en effet d'une évolution bienvenue et d'un jalon dans son histoire, mais les forces perturbatrices restent une menace pour l'unité de la Bosnie-et-Herzégovine. Afin de justifier la confiance de l'Union européenne dans les progrès de la région, la Bosnie-et-Herzégovine doit poursuivre les mesures positives qu'elle a prises et renforcer les réformes politiques et économiques qu'elle a mises en place jusqu'à présent.

Dans cette optique, nous souhaitons mettre l'accent sur quelques points clés.

Tout d'abord, nous réaffirmons notre soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. C'est le fondement de l'Accord de Dayton et c'est essentiel pour maintenir la paix et la stabilité à long terme dans la région. Les institutions étatiques encore fragiles continuent d'être menacées et l'autorité du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et de la cour constitutionnelle est régulièrement contestée, voire ouvertement défiée. Ces actions menacent non seulement l'efficacité de ces organes, mais aussi la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton. Bien qu'il y ait eu de nombreuses avancées, un certain nombre de défis restent à relever, tels que la réforme constitutionnelle et l'augmentation du niveau de participation des femmes à la vie politique. Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine continuera d'accélérer les réformes politiques et économiques nécessaires à un avenir pacifique et prospère.

Deuxièmement, pour que l'unité nationale prévale dans le pays, il est essentiel que toutes les parties se dirigent

ensemble vers l'objectif commun qu'est la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton. Si nous sommes bien conscients que, pour beaucoup, le traumatisme du passé récent reste une réalité actuelle, il n'y a pas d'autre moyen d'avancer que le dialogue, le compromis et la réconciliation. Nous appelons l'ensemble des parties à éviter toute action et toute rhétorique allant à l'encontre du statut d'État, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et à poursuivre leurs efforts sincères en vue de tracer un avenir positif. Les discours politiques incendiaires et la négation des atrocités du passé doivent être condamnés et marginalisés par les personnes en position d'autorité.

Troisièmement, nous voudrions réaffirmer notre soutien au mandat de l'EUFOR-Althea. Nous soutenons également les efforts précieux déployés par le Haut-Représentant pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et jeter les bases d'une démocratie forte.

Pour terminer, la République de Corée demande instamment à toutes les parties de s'attacher à travailler à un avenir positif qui profitera à tous les citoyens et offrira aux générations futures une Bosnie-Herzégovine pacifique et prospère.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et je remercie la Suisse d'avoir dirigé nos travaux en octobre. Je souhaite la bienvenue au Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine à cette séance et j'attends avec intérêt d'écouter son évaluation.

Tout d'abord, Malte se félicite du renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR-Althea), et nous remercions la France pour les efforts qu'elle a déployés en tant que partie prenante afin de garantir un processus sans heurts. Nous reconnaissons l'importance de l'EUFOR-Althea et le rôle qu'elle joue dans le maintien d'un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine. Nous demeurons pleinement attachés à la présence de l'opération dans le pays et appuyons l'action qu'elle mène. Nous nous félicitons également de l'atmosphère pacifique dans laquelle se sont déroulées les récentes élections locales et saluons l'efficacité de la préparation des élections, ainsi que la large participation de l'ensemble de l'échiquier politique. Malheureusement, les femmes restent sous-représentées dans la vie publique et politique. Malte salue également la stabilité globale continue en Bosnie-Herzégovine au cours des derniers mois et la situation sécuritaire toujours calme dans le pays. Cependant, Malte reste préoccupée par l'absence de progrès en ce qui concerne la situation politique. Les discours et les

actions sécessionnistes sont toujours monnaie courante et constituent de sérieux obstacles au développement économique et social, tout en mettant en péril la situation stable mais fragile en matière de sécurité.

Nous sommes profondément préoccupés par toute initiative législative qui va à l'encontre de l'ordre constitutionnel du pays et de son cheminement vers l'adhésion à l'Union européenne et nous appelons à la retenue dans l'adoption et la mise en œuvre de telles mesures. Dans ce contexte, nous réitérons notre appel à l'ensemble des dirigeants du pays pour qu'ils s'abstiennent de toute rhétorique nationaliste et incendiaire et de toute action de nature à semer la discorde, car elles menaceraient gravement la paix et la stabilité dans le pays et, éventuellement, dans l'ensemble de la région. Nous rappelons notre position quant à l'importance d'une stabilité pérenne dans les Balkans occidentaux, qui est étroitement liée à la prospérité globale de la région.

Malte croit fermement que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine se trouve au sein de l'Union européenne et continuera à soutenir son engagement à atteindre son objectif d'adhésion à celle-ci. Il s'agit là d'un facteur d'unification des citoyens et de la classe politique du pays, et tous les efforts doivent être orientés vers la réalisation de cet objectif. Nous encourageons la mise en œuvre des réformes nécessaires et le renforcement des cadres constitutionnel, électoral et judiciaire du pays, qui garantiront des progrès notables vers l'adhésion à l'Union européenne. Ces réformes doivent respecter les principes de l'inclusivité et de l'état de droit. Il est primordial d'assurer une représentation adéquate des femmes dans toutes les institutions gouvernementales et de promouvoir une administration publique ouverte à tous. Cependant, l'absence de terrain d'entente au niveau politique entrave la mise en œuvre de réformes cruciales et risque de déboucher sur une crise politique qui risquerait de déstabiliser la situation dans le pays et la région. Nous encourageons vivement toutes les parties à travailler ensemble pour adopter une législation cohérente par le biais d'institutions coordonnées. C'est la seule façon de réaliser de véritables réformes et de relever les défis futurs. Il est urgent que toutes les parties s'engagent fermement en faveur de la réconciliation et du renforcement de la cohésion. Toutes les parties doivent s'efforcer de trouver des solutions de compromis qui soient bénéfiques pour la totalité des citoyens de Bosnie-Herzégovine, quelle que soit leur appartenance ethnique. Il faut donc s'engager à prendre des mesures de confiance visant à renforcer la compréhension mutuelle et à favoriser une coopération accrue.

Malte réaffirme son appui indéfectible à l'Accord de paix de Dayton. L'année prochaine marquera le trentième anniversaire de la signature de cet accord. Nous exhortons

toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à respecter et à appliquer pleinement et scrupuleusement les principes qui y sont énoncés, y compris le cadre de partage du pouvoir, ainsi qu'à œuvrer de manière constructive dans le respect des paramètres convenus. Nous réaffirmons notre soutien à la mission et au mandat du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et à son bureau, ainsi qu'à son rôle dans la supervision de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton.

Enfin, je souhaite exprimer le soutien ferme et constant de Malte à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous appelons à la responsabilité politique et à un leadership raisonnable dans le pays afin de parvenir à une coopération basée sur le respect de tous les membres de la société et une perspective claire d'adhésion à l'Union européenne. Il faut des efforts sérieux pour engager un dialogue constructif et inclusif qui garantisse une coexistence pacifique et un avenir prospère pour tous les citoyens de la région.

M. George (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat et je félicite le Royaume-Uni d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je vous assure du plein soutien de la Sierra Leone. Je félicite la délégation suisse de sa présidence réussie au mois d'octobre. Je salue la participation à la présente séance des délégations de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne.

La Sierra Leone saisit la présente occasion afin d'exprimer sa sympathie pour les pertes en vies humaines et en biens causées par les inondations et les glissements de terrain survenus dans cinq municipalités du centre de la Bosnie-Herzégovine au début du mois d'octobre. Alors que les effets des changements climatiques s'accroissent, il est impératif de limiter les activités humaines qui compromettent notre bien-être collectif et un avenir stable et durable.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2757 (2024), qui renouvelle l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, dont la présence est essentielle pour soutenir les efforts de stabilisation en Bosnie-Herzégovine. Nous avons bon espoir que le vote d'aujourd'hui témoigne de la détermination du Conseil à garantir la continuité de la sécurité et de la sûreté dans la région. Notre délégation prend note du rapport détaillé pour la période du 16 avril au 15 octobre présenté par M. Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, par l'intermédiaire du Secrétaire général. Nous félicitons le Haut-Représentant des progrès accomplis au cours de cette période. Nous

sommes conscients de l'importance de ses efforts, notamment en ce qui concerne le bon déroulement des élections et les effets considérables des éléments de réforme introduits, notamment la garantie du respect des normes de transparence et d'intégrité, la réglementation régissant la participation des personnes condamnées pour des crimes relevant du droit pénal international, l'utilisation de la technologie et la réduction des discours de campagne qui sèment la discorde et la haine.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'instaurer la confiance dans le système électoral et, par extension, dans le Bureau du Haut-Représentant. De plus, le succès des élections locales a montré qu'au moyen de la coordination et de la coopération entre les parties prenantes de la Bosnie-Herzégovine, beaucoup peut être accompli. Nous réaffirmons notre soutien à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et à ses frontières internationalement reconnues et condamnons fermement tous les actes visant à saper non seulement la structure de gouvernance actuelle mais aussi les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix existant et le respect des conditions d'adhésion à l'Union européenne.

Toutefois, la Sierra Leone est consciente que les efforts déployés par le Haut-Représentant et certaines branches du Gouvernement sont entravés par certains acteurs, ce qui entraîne une stagnation du processus d'adhésion à l'Union européenne et un retard dans la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 » qui a eu un effet en cascade sur d'autres possibilités d'avancement de la Bosnie-Herzégovine, y compris l'accord sur le projet de programme de réforme. Il est regrettable que la Bosnie-Herzégovine ait manqué l'occasion de tirer parti du plan de croissance pour les Balkans occidentaux, qui aurait stimulé la croissance économique en baisse du pays.

À la lumière de tout ce que je viens de mentionner, la Sierra Leone, premièrement, réitère son appel dans cette salle en faveur d'un leadership collaboratif, d'institutions gouvernementales fortes qui respectent l'état de droit et protègent les droits humains, et du développement national dans le cadre de l'intégration régionale. Tout en saluant les efforts de l'Union européenne et de la communauté internationale dans son ensemble, la Sierra Leone est convaincue que la collaboration entre les dirigeants de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska est la pierre angulaire de la stabilité et du développement du pays. Les rapports faisant état de structures parallèles et de politiques discriminatoires promulguées en même temps qu'une rhétorique sécessionniste, en particulier dans la Republika Srpska, sont profondément inquiétants. Nous demandons instamment aux autorités de la Republika Srpska de cesser toute activité qui porte atteinte à l'intégrité de l'État

unifié de Bosnie-Herzégovine et qui exacerbe les divisions politiques et ethniques existantes. Nous demandons instamment que tous les efforts soient orientés vers l'édification de l'État de bonne foi et la participation à la prise de décision, avec une administration publique efficace et une bonne gouvernance, et d'une manière qui renforce l'unité de la Bosnie-Herzégovine dans son ensemble.

Deuxièmement, nous pensons que la Constitution, étant la plus haute autorité juridique du pays, doit refléter ses plus hautes aspirations. Reconnaisant les caractéristiques multiethniques et multiculturelles de la Bosnie-Herzégovine, nous appelons au respect de l'état de droit et à la protection des droits pleins et égaux de tous ses habitants. Les tentatives superficielles de réforme et l'application sélective des décisions judiciaires sapent la légitimité et l'efficacité des institutions gouvernementales, qui sont les fondements de la paix, de la justice et du développement durable. Il en va de même de la Cour constitutionnelle : nous demandons une pleine représentation dans la nomination des juges, y compris des juges internationaux, dont la richesse des connaissances et de l'expérience peut contribuer grandement à faire progresser la jurisprudence de la Bosnie-Herzégovine.

Troisièmement et enfin, nous saluons les efforts du collège présidentiel, du Conseil des ministres et de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine, et demandons instamment que les actions de leurs entités respectives soient alignées sur les aspirations nationales en matière de développement, y compris celles prévues par l'Accord de paix de Dayton. Il est essentiel que les institutions de l'État reçoivent le financement et le soutien nécessaires à leur fonctionnement, en particulier en ce qui concerne les infrastructures publiques, les services publics et la prestation de services. La Sierra Leone espère que le prochain examen du statut d'adhésion du pays à l'Union européenne permettra de faire avancer les négociations en offrant aux autorités de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska l'occasion de renouveler leur engagement à prendre les mesures nécessaires à l'intégration à l'Union européenne, et qu'elles s'abstiendront d'adopter des positions inflexibles dans le cadre de ce processus.

Pour terminer, la Sierra Leone salue les efforts déployés par le Fonds pour la consolidation de la paix pour faire avancer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et se félicite de la mise en place du Comité directeur pour la consolidation de la paix visant à soutenir les initiatives de consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons la détermination de

l'Union européenne et de la communauté internationale en faveur de la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine et continuons d'appeler à une coopération constructive dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Pour commencer, je félicite le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je vous assure, Madame la Présidente, ainsi que vos collègues, du plein appui de la délégation chinoise. Je félicite également la Suisse de l'efficacité avec laquelle elle a conduit sa présidence le mois dernier. Je salue la présence de S. E. M. Denis Bećirović, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne, à la séance d'aujourd'hui.

Pays important de la région des Balkans, la Bosnie-Herzégovine a été ravagée par la guerre et sa population aspire à la paix et à la tranquillité. Une réconciliation inclusive et une coexistence harmonieuse entre tous les groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine aideront le pays à maintenir la paix et la stabilité, à parvenir à un développement socioéconomique durable et à accélérer son intégration dans l'Union européenne, répondant ainsi aux attentes communes des pays de la région et de la communauté internationale.

La Chine se félicite du bon déroulement des élections locales qui se sont tenues récemment en Bosnie-Herzégovine, et qui ont été caractérisées par l'inclusivité et la retenue entre tous les groupes ethniques, créant ainsi une atmosphère positive et favorable en vue des élections générales de l'année prochaine. Parallèlement, nous constatons avec inquiétude que, depuis un certain temps, la Bosnie-Herzégovine est occasionnellement le théâtre de discours et d'actes qui exacerbent les rivalités ethniques et sapent l'unité nationale, alors que le processus de réconciliation nationale se heurte à de graves difficultés et que les divisions politiques sont plus en plus criantes, ce qui rend la situation toujours plus complexe. Nous appelons tous les groupes ethniques de Bosnie-Herzégovine à participer activement au dialogue, à renforcer leur confiance mutuelle et à œuvrer de concert pour préserver la stabilité politique et sociale du pays, en vue de promouvoir le développement national et le bien-être de ses habitants. Nous appelons la communauté internationale à adopter une approche juste, équilibrée et prudente sur la question de la Bosnie-Herzégovine, à tenir pleinement compte des points de vue et des préoccupations des trois communautés du pays, et à s'abstenir de prendre parti, d'imposer des solutions, de s'ingérer dans ses affaires intérieures ou même d'imposer des sanctions unilatérales.

La position de la Chine sur le système du Haut-Représentant et sur sa nomination reste inchangée. Nous sommes préoccupés par les polémiques suscitées par la nomination du Haut-Représentant et le recours aux pouvoirs de Bonn ces dernières années. Depuis le début de l'année, M. Christian Schmidt a fréquemment utilisé les pouvoirs de Bonn pour modifier les lois de la Bosnie-Herzégovine, ce qui a provoqué des tensions et des divisions dans le pays, et suscité des controverses. Je voudrais rappeler que c'est aux habitants du pays qu'il appartient de décider des affaires de la Bosnie-Herzégovine et de les gérer. Le mécanisme du Haut-Représentant et les pouvoirs de Bonn sont des arrangements spéciaux mis en place pendant une période spéciale. Ils ne doivent donc pas être considérés comme durables, et encore moins comme permanents.

La position de la Chine sur la question de la Bosnie-Herzégovine est cohérente et claire. Nous respectons la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les choix indépendants de son peuple quant à l'avenir du pays. Nous encourageons toutes les communautés ethniques à participer activement à un dialogue constructif et à œuvrer en faveur de l'inclusion et de la réconciliation nationales. Nous continuons d'espérer que toutes les parties feront passer l'intérêt du pays et de la population en premier et travailleront ensemble pour maintenir la stabilité politique du pays.

La Chine salue le rôle constructif joué par la Serbie, la Croatie et d'autres pays de la région dans le maintien de la sécurité et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine, et se félicite du renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. La Chine reste déterminée à développer des relations amicales avec tous les groupes ethniques de la Bosnie-Herzégovine et à jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays et la région.

M. Koudri (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et vous assurer du plein appui de la délégation algérienne. Je félicite également la Suisse de sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité le mois dernier. Je me félicite de la participation à la présente séance de S. E. M. Denis Bećirović, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne.

Je voudrais avant tout souligner la position claire et constante de l'Algérie sur la situation en Bosnie-Herzégovine, qui se fonde sur le respect de la souveraineté, de

l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et au droit international.

Nous nous félicitons également de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 2757 (2024), qui renouvelle l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine pour une période de 12 mois.

Nous exprimons notre satisfaction quant à la tenue des élections locales le 6 octobre, malgré les difficultés rencontrées par la Bosnie-Herzégovine à la suite des inondations catastrophiques survenues dans le pays, qui ont entraîné d'importantes pertes humaines et matérielles. Cet événement démocratique important pour tous les citoyens du pays pourrait renforcer la participation de tous au processus de prise de décisions. Il pourrait également permettre au pays d'instaurer un environnement politique efficace qui l'aiderait à progresser sur la voie de la stabilité et du développement.

Nous sommes totalement convaincus que la démocratie en Bosnie-Herzégovine contribuera également à trouver des solutions que les différentes composantes du pays pourront s'approprier, et à rassembler des points de vue divergents et parfois conflictuels. Dans ce contexte, l'Algérie réaffirme son plein appui aux solutions émanant de l'État aux problèmes que rencontre le pays. Dans le même temps, l'Algérie appelle à s'abstenir de tout acte ou comportement susceptible de compromettre les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine en tant que pays où Bosniens, Croates et Serbes vivent côte à côte en harmonie et sous l'égide d'institutions souveraines et unifiées.

Ma délégation voudrait mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, l'Algérie considère l'Accord de paix de Dayton comme la seule base consensuelle contenant des dispositions vitales pour la Bosnie-Herzégovine. Nous appelons chacun à respecter sa lettre et son esprit et à appliquer ses dispositions en vue d'instaurer la sécurité dans le pays.

Deuxièmement, il est naturel que les divers acteurs politiques du pays aient des opinions et des évaluations différentes, mais ces différences et ces tensions politiques ne sont pas une raison pour s'écarter de la voie de la démocratie ou menacer l'unité de la Bosnie-Herzégovine.

Troisièmement et enfin, il est clair que les divisions politiques et les divergences d'opinion entre les forces vives du pays pourraient prolonger la phase actuelle et retarder le processus de réconciliation et les progrès auquel chacun aspire.

Il est donc important que chacun soit guidé par l'esprit d'un dialogue constructif et inclusif et prenne en compte différentes opinions pour enrichir un débat qui se veut fructueux, et renonce à la discrimination et à l'égoïsme, qui conduisent souvent à une impasse politique. Seuls un dialogue constructif et de bonne foi et des négociations inclusives et sincères peuvent permettre de surmonter les différends politiques et de réduire le fossé entre les points de vue divergents afin d'avancer vers un avenir meilleur.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions féliciter chaleureusement le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous l'assurons de notre plein appui et de notre entière coopération. Nous félicitons également la Suisse de sa gestion exemplaire des travaux du Conseil au cours de sa présidence d'octobre.

Nous saluons la participation à la présente séance de S. E. M. Denis Bećirović, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants de la Serbie et de la Croatie.

À l'entame de mon propos, le Mozambique présente ses profondes condoléances pour les récentes pertes de vies humaines en Bosnie-Herzégovine et exprime sa sympathie à celles et ceux qui ont perdu des êtres chers et qui ont été touchés par les dégâts causés aux infrastructures par les inondations et les glissements de terrain dans les régions centrales et méridionales du pays.

Nous notons avec une grande inquiétude les discours incendiaires des dirigeants de l'ensemble de l'échiquier politique, qui risquent d'exacerber les tensions et de provoquer une escalade de la violence interethnique. Cette évolution vient nous rappeler que le maintien de la paix est un effort permanent qui exige une vigilance de tous les instants et un engagement sans faille.

Nous sommes d'avis que la situation actuelle requiert la poursuite de la collaboration aux niveaux local, national et international pour surmonter les problèmes liés à l'héritage historique complexe du pays, à la diversité de sa composition démographique et à la situation politique actuelle. Nous saluons l'approche adoptée dans le cadre du dialogue pour la paix qui consiste à aller au-delà des centres urbains et à impliquer activement tous les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, car c'est là une base essentielle pour une paix durable. Leurs points de vue et leurs contributions sont inestimables pour trouver des solutions plus inclusives et durables.

L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, également connu sous le nom d'Accord de Dayton, a marqué une étape cruciale et décisive dans la fin du conflit en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, nous insistons sur le fait qu'une paix véritable ne se limite pas à des accords juridiques et qu'elle exige de cultiver la paix et la tolérance, de surmonter les divisions ethniques et d'ancrer ces principes dans le tissu social. Si les cadres juridiques peuvent préparer le terrain, c'est la cohésion sociale qui permet de maintenir l'harmonie sur le long terme. À cet égard, nous souhaitons nous faire l'écho des membres du Conseil en félicitant la Bosnie-Herzégovine pour le bon déroulement de ses élections locales. Il s'agit d'une étape importante pour la réconciliation et la stabilité.

Tout en reconnaissant qu'il reste des problèmes à surmonter pour que la justice et la réconciliation soient une réalité, nous nous félicitons du dialogue diligent et constructif mené actuellement par les parties en vue de parvenir à une paix et une réconciliation globales. L'appropriation du processus de réconciliation par les communautés est essentielle pour une véritable guérison, une compréhension mutuelle, l'intégration et l'harmonie au sein de la diversité. Nous soulignons qu'un appui durable de la communauté internationale reste indispensable pour favoriser la paix, la coexistence multiethnique et le développement durable et inclusif en Bosnie-Herzégovine. La construction d'une telle société exige un engagement constant de la part de toutes les parties prenantes.

M. Mikanagi (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres membres du Conseil pour remercier et féliciter sincèrement la délégation suisse de son travail dévoué et fructueux au cours du mois d'octobre, qui a été difficile. Je voudrais également féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence en novembre. Le Japon assure la délégation britannique de son plein soutien.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait une nouvelle fois adopté à l'unanimité la résolution autorisant l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR-Althea) (résolution 2757 (2024)) et, ce faisant, envoyé un message clair en faveur du rôle important que joue la mission dans le maintien de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine en vertu de l'Accord de paix de Dayton. Nous remercions également de leur engagement tous les États qui contribuent à cette mission essentielle.

Je salue par ailleurs la présence des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne à cette séance.

En tant que membre du Conseil de mise en œuvre de la paix, le Japon collabore avec la Bosnie-Herzégovine pour assurer le développement post-conflit du pays et maintenir la paix et la stabilité. En termes de projets spécifiques, le Japon a fourni une assistance dans un large éventail de domaines, notamment la lutte contre les mines antipersonnel, les soins médicaux et les soins de santé. Il a toujours apporté un soutien sans faille au travail des Hauts-Représentants. Nous saluons les efforts déployés par le Haut-Représentant Christian Schmidt pour promouvoir la stabilité dans le pays. Nous nous félicitons du fait que, comme il l'indique dans son récent rapport, les élections locales se sont déroulées dans le calme et de manière pacifique en octobre dernier.

Le Japon continue de soutenir le développement socioéconomique de la Bosnie-Herzégovine et son intégration dans l'Union européenne. Nous nous faisons l'écho des préoccupations exprimées dans le rapport du Haut-Représentant concernant la multiplication des déclarations et des mesures séparatistes d'une entité, la Republika Srpska, et la remise en cause des fonctions des institutions de l'État de Bosnie-Herzégovine et de l'Accord de paix de Dayton. Nous constatons également qu'il n'y a eu aucun progrès dans la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 » ni dans l'adoption de réformes adéquates en vue de l'intégration dans l'Union européenne. Le Japon exhorte tous les partis politiques et le peuple bosnien à participer à un dialogue constructif pour mettre en œuvre l'Accord de paix de Dayton ; à s'unir pour construire la nation, en défendant la démocratie, les droits humains et l'état de droit ; et à accélérer le processus d'adhésion à l'Union européenne. C'est un message dont le Japon n'a jamais dévié et il l'a transmis directement aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine.

Le Japon contribue à la construction de la nation et aux efforts de réconciliation nationale depuis la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine. En tant que l'un des principaux donateurs du Fonds pour la consolidation de la paix, nous saisissons cette occasion pour saluer les progrès constants réalisés dans le cadre des projets financés par ce fonds, qui visent à promouvoir l'entente mutuelle tout en faisant avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et en luttant contre le révisionnisme historique. Nous appuyons résolument toutes les actions qui contribuent aux efforts déployés sur le terrain par la population.

Le Japon exprime une fois de plus sa ferme détermination à collaborer avec la Bosnie-Herzégovine sur la voie de la paix, de la stabilité et de la prospérité pour le pays et pour l'ensemble des Balkans occidentaux.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et lui souhaiter plein succès en novembre. Je voudrais également remercier la Suisse de sa présidence en octobre.

Nous souhaitons exprimer nos condoléances à la Bosnie-Herzégovine pour les pertes de vies à la suite de la catastrophe naturelle qui l'a frappée. Nous souhaitons également exprimer nos condoléances à la Serbie pour les événements tragiques survenus aujourd'hui à Novi Sad. Un deuil national a été décrété en Serbie pour la journée de demain.

Nous avons soutenu l'adoption de la résolution prorogeant le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR-Althea) pour une nouvelle période de 12 mois (résolution 2757 (2024)). Nous partons du principe que l'opération EUFOR-Althea ne participe pas aux processus internes de la Bosnie. Les forces européennes ne doivent pas s'immiscer dans les affaires politiques d'un État souverain et doivent accomplir les tâches qui leur sont confiées par la communauté internationale d'une manière qui ne porte pas préjudice aux populations de la Bosnie-Herzégovine et n'exacerbe pas la situation.

Le Conseil de sécurité, qui est saisi de la situation en Bosnie-Herzégovine en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, l'examine maintenant pour la troisième fois en un an. Cela témoigne de l'urgence de la situation sur le terrain par rapport au mandat du Conseil de sécurité. Malgré l'absence actuelle de menaces directes pour la paix et la sécurité dans le pays, la situation destructrice fomentée par les acteurs occidentaux autour de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, également connu sous le nom d'Accord de Dayton, présente un fort potentiel de déstabilisation qui pourrait conduire à la montée des tensions interethniques et perturber la fragile stabilité dans les Balkans.

Nous avons à plusieurs reprises appelé l'attention des membres du Conseil de sécurité sur l'érosion des principes fondamentaux énoncés dans l'Accord de Dayton qui garantissent l'égalité des trois peuples constitutifs et des deux entités, la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine, dotées de vastes pouvoirs constitutionnels. Ces mesures, y compris celles inspirées de l'extérieur, compromettent le rôle du collège présidentiel dans le pays en tant que voix suprême exprimant la position consensuelle de la société multiethnique de Bosnie-Herzégovine sur les questions clefs pour l'État. Elles ont créé un système parallèle, extraconstitutionnel, illégal et antidémocratique pour l'adoption et la mise en œuvre de décisions au nom de

la Bosnie-Herzégovine par les représentants d'un seul des peuples. Cette violation flagrante de l'Accord de Dayton a été ordonnée par les pays occidentaux, qui se considèrent comme les garants de l'accord de paix de 1995, entériné par la résolution 1031 (1995).

L'exemple le plus flagrant a été l'examen par l'Assemblée générale, le 23 mai (voir A/78/PV.82), du texte défectueux de la résolution 78/282, sur la Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide commis à Srebrenica en 1995. Cette résolution n'a pas obtenu l'appui ne serait-ce que de la moitié de la population de Bosnie-Herzégovine ou de la moitié des États Membres de l'ONU. Comme nous l'avons affirmé à l'occasion de la séance tenue par le Conseil de sécurité le 15 mai (voir S/PV.9626), le projet de résolution n'apportera ni ne peut apporter aucune réconciliation au pays, même en principe. L'essentiel, le consensus des peuples du pays, fait défaut, sans parler de l'inadéquation juridique de cette initiative. Cela n'a toutefois pas empêché les gardiens occidentaux, sous la direction de l'Allemagne, d'essayer de faire passer à tout prix leur texte provocateur à l'Assemblée générale.

Les motivations qui sous-tendent ces tentatives d'affaiblir l'Accord de Dayton par des politiques de fait accompli sont bien connues. Cette démarche vise à centraliser la Bosnie-Herzégovine et à en faire un État unitaire entièrement contrôlé par l'Occident. Les postulats approuvés par le Conseil de sécurité sont remplacés par les valeurs de l'OTAN, qui sont astucieusement présentées comme la panacée à tous les problèmes. Il est indigne et ridicule que de tels propos soient tenus par des pays de l'OTAN après les ravages qu'ils ont causés dans les Balkans en 1995 et en 1999, utilisant des bombes contenant de l'uranium appauvri contre des civils et des biens de caractère civil. Bien entendu, ils font tout ce qu'ils peuvent pour dissimuler ces faits. La preuve en est qu'en mars, ils ont mis aux voix à deux reprises la demande de la Russie d'organiser une séance du Conseil de sécurité pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie.

Toutes ces manœuvres fébriles des pays occidentaux n'ont rien à voir avec les intérêts des peuples de Bosnie-Herzégovine. Les résultats préliminaires des élections municipales du 6 octobre indiquent que l'écrasante majorité des citoyens du pays font pleinement confiance au système de Dayton, qui est la pierre angulaire de l'architecture de sécurité régionale et européenne, pour garantir leurs intérêts nationaux. La communauté internationale n'a pas le droit de faire fi de ce choix souverain. Nous appelons nos collègues du Conseil de sécurité à le soutenir également.

En revanche, s'il faut faire le moindre changement, cela revient au Bureau du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, qui est un vestige du passé. Non seulement le Bureau ne facilite pas un dialogue indépendant entre les trois peuples, mais, par son ingérence totalement inappropriée dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine indépendante, il porte un préjudice colossal au processus de règlement post-conflit, réduisant à néant tous les progrès accomplis par la communauté internationale à cette fin. Le Bureau a depuis longtemps épuisé ses fonctions et est devenu un instrument pour l'application de politiques coloniales. Il doit donc être fermé dès que possible. Il n'est pas surprenant que les critiques visant le soi-disant Haut-Représentant se soient multipliées ces derniers temps, même dans les secteurs de la société bosnienne qui le considéraient auparavant, avec la permissivité des pays occidentaux, comme servant leurs intérêts. Les membres du Conseil doivent faire passer un message clair indiquant que la position du Bureau est catégoriquement inacceptable et qu'il n'existe pas d'autre option que le dialogue entre Bosniens. Il ne fait aucun doute que l'avenir des peuples du pays se trouve exclusivement entre leurs propres mains.

À cet égard, nous proposons également une approche critique des évaluations partiales et unilatérales de la situation en Bosnie-Herzégovine par le Bureau du Haut-Représentant et citoyen allemand, M. Schmidt, qui a usurpé le poste de Haut-Représentant. Le détachement du pseudo-Haut-Représentant de la réalité se manifeste clairement dans son prétendu « rapport », qui a pour unique but de créer une fausse impression sur la situation en Bosnie-Herzégovine afin de rejeter la responsabilité de la crise sur ceux qui défendent réellement les principes de Dayton. Une analyse simple et sobre suffit à comprendre la situation réelle, y compris le fait qu'aucune menace n'émane de la Republika Srpska. Ce qui mérite l'attention du Conseil, ce sont les mesures antidémocratiques prises contre les opposants politiques qui, depuis plus d'un an, font l'objet d'un procès monté de toutes pièces sur la base d'accusations totalement absurdes. Je ne parlerai même pas ici de l'imposition par les États-Unis et le Royaume-Uni de sanctions unilatérales illégales contre les dirigeants de la Republika Srpska afin d'exercer des pressions politiques sur eux. L'absurdité de ces démarches est évidente. Les membres du Conseil de sécurité pourraient s'inspirer du document élaboré par le Gouvernement de la Republika Srpska, qui contient des informations objectives concernant la situation sur le terrain et que nous avons distribué hier au Conseil.

L'année prochaine, l'Accord de paix de Dayton fêtera son trentième anniversaire. À ce stade important, il est essentiel que les priorités de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine restent le renforcement global de l'architecture de Dayton, la promotion des principes d'égalité des droits pour les trois peuples constitutifs et les deux entités, la suppression du Bureau du Haut-Représentant et la garantie du droit des peuples de Bosnie-Herzégovine à se développer de manière indépendante.

De son côté, la Russie, en tant qu'un des États garants de l'Accord de paix de Dayton de 1995, se tient prête à coopérer de manière constructive afin d'assurer un véritable règlement post-conflit en Bosnie-Herzégovine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni se félicite du renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea) aujourd'hui, et je me joins aux autres orateurs et oratrices pour remercier la France des efforts qu'elle a déployés en tant que rédactrice de ce texte. La présence de l'EUFOR-Althea continue de jouer un rôle essentiel dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Je remercie également le Haut-Représentant Christian Schmidt de son dernier rapport (S/2024/777), et je souhaite la bienvenue à S. E. M. Denis Bećirović, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, à la présente séance.

Je voudrais profiter de mon intervention d'aujourd'hui pour faire trois observations.

Premièrement, le Royaume-Uni soutient pleinement l'aspiration de la Bosnie-Herzégovine à progresser vers une plus grande intégration européenne. La poursuite des réformes contribuera à la réalisation de cet objectif et renforcera la stabilité et la prospérité. Nous encourageons la poursuite des progrès sur les mesures clés qui permettront de dégager des avantages à long terme pour tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, la Bosnie-Herzégovine doit éviter de prendre des mesures qui compromettraient ces progrès. Nous demeurons profondément préoccupés par la rhétorique et les actions sécessionnistes de l'entité de la Republika Srpska visant à saper l'unité et la fonction de l'État. La proposition d'accord sur la dissociation pacifique en est un exemple. Nous sommes également préoccupés par les éléments de la déclaration adoptée par l'Assemblée de tous les Serbes qui, à notre avis, ne sont pas conformes

à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous regrettons par ailleurs l'augmentation signalée du déni de génocide et de la glorification des criminels de guerre. Ces comportements n'ont pas leur place dans une société moderne, inclusive et multiethnique.

Troisièmement, ce tableau contrasté renforce l'importance capitale du rôle du Haut-Représentant, qui est chargé de faire respecter l'Accord de paix de Dayton. La communauté internationale doit créer un environnement permettant à la Bosnie-Herzégovine de poursuivre ses réformes et de faire avancer ses ambitions européennes. À ce titre, nous devons continuer à promouvoir la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes au niveau national. Nous saluons en particulier les récentes modifications apportées par le Haut-Représentant à la loi électorale, qui ont contribué à l'atmosphère plus positive dans laquelle se sont déroulées les récentes élections locales.

Pour terminer, il convient de souligner que la Bosnie-Herzégovine est et doit rester un pays unique, souverain et multiethnique. Le Royaume-Uni encourage toutes les personnalités politiques à mettre de côté leurs différends et à faire preuve de courage politique pour bâtir ensemble un avenir plus stable et plus prospère pour tous les citoyens.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à S. E. M. Denis Bećirović, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine.

Le Président Bećirović (*parle en anglais*) : Au début de mon intervention, je saisis cette occasion pour vous présenter, Madame la Présidente, tous mes vœux de réussite pour votre présidence du Conseil de sécurité.

Il est de mon devoir de mettre en œuvre la politique étrangère de l'État de Bosnie-Herzégovine, qui est fondée sur notre Constitution, nos lois et d'autres documents d'État. Nos objectifs de politique étrangère sont d'intégrer l'OTAN et l'Union européenne. La Bosnie-Herzégovine a pris des mesures importantes en vue de son intégration euro-atlantique et européenne. Toutefois, sans les manœuvres d'obstruction et les blocages, imposés de l'extérieur, auxquels notre pays est confronté, nos progrès auraient pu être encore plus importants. Toutes les guerres dans la longue histoire de la Bosnie-Herzégovine ont été causées par l'agression d'autres pays, comme ce fut le cas de 1992 à la fin de 1995. Cela a également été confirmé par les tribunaux de l'ONU. Par conséquent, le problème fondamental de la Bosnie-Herzégovine est lié aux tentatives extérieures d'affaiblir, de diviser et, à terme, de détruire notre pays.

En mai, l'Assemblée générale a adopté la résolution 78/282, sur la Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide commis à Srebrenica en 1995. Après les jugements définitifs rendus par les plus hautes juridictions de l'ONU sur le génocide des Bosniaques, il était également très important que l'Assemblée générale adopte cette résolution. Nous ne devons pas oublier que le génocide des Bosniaques a été le point culminant de l'agression contre la Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, les dirigeants de la République de Serbie ne respectent pas les jugements des tribunaux de l'ONU ni la résolution 78/282 de l'Assemblée générale. Je voudrais rappeler que la Serbie est le seul pays au monde à avoir violé la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. La politique destructrice de la Serbie est suivie par les autorités de l'entité de la Republika Srpska. Récemment, elles ont introduit dans le programme scolaire de l'école primaire un contenu qui glorifie deux criminels de guerre condamnés, Radovan Karadžić et Ratko Mladić. Ce ne sont pas des héros, mais des criminels de guerre reconnus coupables de génocide, de crimes contre l'humanité et d'autres crimes de guerre.

Les autorités de l'entité de la Republika Srpska menacent dangereusement les fondements de l'Accord de paix de Dayton. Elles prônent publiquement la destruction unilatérale de l'Accord de paix de Dayton, la relance du projet criminel d'une Grande Serbie, la destruction de l'État de Bosnie-Herzégovine et les violations du droit international et national. Il ne s'agit pas seulement de mes observations personnelles. Le 20 juin dernier, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a conclu à l'unanimité que la coalition au pouvoir dans l'entité de la Republika Srpska mène des attaques flagrantes contre l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, des attaques contre l'ordre constitutionnel et juridique de la Bosnie-Herzégovine, et des attaques contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, et qu'elle sape l'État et ses autorités, ainsi que son caractère multiethnique. Les témoins de l'Accord de paix de Dayton qui participent activement aux activités du Conseil de mise en œuvre de la paix et de l'ONU doivent être en état d'alerte maximale en ce qui concerne les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

L'adoption par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix d'une interprétation claire des trois éléments importants pour garantir la paix et la stabilité est essentielle. La souveraineté appartient à la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique, dont l'intégrité territoriale est garantie, entre autres instruments, par l'Accord-cadre

général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Les entités de la Bosnie-Herzégovine ne sont pas des États. Elles existent uniquement en vertu de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et n'ont pas de souveraineté propre. La communauté internationale conserve les instruments nécessaires pour garantir la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Les dirigeants de la République de Serbie s'ingèrent sans retenue dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine et de certains autres pays de la région. La déclaration adoptée par la prétendue Assemblée de tous les Serbes à Belgrade le 8 juin dernier constitue un élément de preuve étayant mon affirmation. Outre son adoption par la prétendue Assemblée de tous les Serbes, la déclaration a également été adoptée par le Parlement de la Serbie et par le Parlement de l'entité de la Republika Srpska. La prétendue Assemblée de tous les Serbes ne peut pas avoir la primauté sur les organes de l'État de Bosnie-Herzégovine et n'a pas le pouvoir de déclarer la neutralité militaire de la Bosnie-Herzégovine. Récemment, l'un des Vice-Premiers Ministres du Gouvernement de la République de Serbie a ouvertement admis que le processus d'unification de la Serbie et de la Republika Srpska avait commencé. C'est dangereux et absolument inadmissible.

Il est temps de dire la vérité au Conseil de sécurité sur les intentions réelles de la Serbie. L'objectif clef des dirigeants de la Serbie est de procéder à l'*Anschluss* progressive de l'entité de la Republika Srpska avec la Serbie. Ils tentent d'atteindre cet objectif en utilisant les relations parallèles à mauvais escient. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil que la Constitution de la Bosnie-Herzégovine dispose clairement que les entités ont le droit d'établir des relations spéciales parallèles avec les États voisins, compatibles avec la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. La déclaration de la prétendue Assemblée de tous les Serbes est contraire à l'Accord de paix de Dayton et à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Pour cette raison et bien d'autres, le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine est tenu d'abolir cette déclaration anti-Dayton, qui n'est pas seulement un acte déclaratif, mais un dangereux descriptif de programme en vue d'un plus grand État. Malheureusement, le Haut-Représentant ne l'a pas encore fait. J'appelle la communauté internationale, en particulier l'Union européenne, à condamner clairement la relance du projet d'une Grande Serbie. Cela concerne non seulement la Bosnie-Herzégovine, mais aussi l'ensemble de l'Europe. Mettons rapidement fin à la renaissance du dangereux concept « un peuple, une assemblée ». Il est particulièrement inadmissible que les dirigeants de la Serbie ne respectent pas le droit international ni les arrêts définitifs et

contraignants de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine sur les biens de l'État de Bosnie-Herzégovine. Les biens de l'État sont un élément indissociable de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. À Dayton, l'indigne Président de la Serbie de l'époque, Slobodan Milošević, a tenté de répartir les biens de l'État de Bosnie-Herzégovine entre les entités. Milošević n'a pas atteint cet objectif lors de l'agression contre la Bosnie-Herzégovine ni lors des négociations de Dayton. Par conséquent, la communauté internationale ne doit pas permettre que cet objectif de guerre soit atteint en temps de paix.

J'estime qu'il est important que le Conseil de sécurité ait adopté une décision visant à renouveler l'autorisation du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea) (résolution 2757 (2024)). La présence de l'EUFOR Althea est importante pour préserver la paix et la stabilité, non seulement en Bosnie-Herzégovine, mais aussi dans la région. En outre, le message de l'OTAN selon lequel elle ne permettra pas un vide sécuritaire en Bosnie-Herzégovine est essentiel. N'oublions pas que le mandat de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine est précisément défini par l'annexe I-A de l'Accord de Dayton.

L'avenir de la Bosnie-Herzégovine repose sur l'application des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. La Bosnie-Herzégovine est tenue de garantir les droits individuels de ses citoyens et pas seulement les droits collectifs de sa population. Il est temps que les forces rétrogrades cessent d'entraver l'application des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Les pressions exercées sur la Cour à la suite des derniers arrêts rendus dans l'affaire *Kovačević c. Bosnie-Herzégovine* sont inacceptables. Nous devons éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des citoyens, y compris la discrimination fondée sur l'origine ethnique et le lieu de résidence.

Nous avons l'obligation d'harmoniser la Constitution de la Bosnie-Herzégovine avec le droit international et les principes et pratiques démocratiques généralement acceptés. Dans le cadre de ce processus, il est nécessaire de renforcer l'État démocratique et multiethnique de Bosnie-Herzégovine. La Bosnie-Herzégovine a accepté la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre des obligations internationales qui lui incombent en vertu de l'Accord de paix de Dayton, assumant ainsi la responsabilité de la protection des droits humains conformément aux normes européennes les plus strictes. La Bosnie-Herzégovine n'a pas besoin de l'application sélective de la Convention. La

Constitution de Bosnie-Herzégovine prescrit l'application directe de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en lui donnant la priorité sur toute autre loi.

La Bosnie-Herzégovine a besoin de solutions démocratiques pour surmonter les problèmes actuels. À cet égard, je pense que nous devons nous concentrer sur la mise en œuvre cohérente et intégrale de tous les aspects de l'Accord de paix de Dayton, sur l'harmonisation de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, conformément aux exigences de la Cour européenne des droits de l'homme, et sur l'acceptation de l'acquis de l'Union européenne. Mon pays a besoin d'un système politique qui garantisse l'égalité des droits et un meilleur avenir pour tous les citoyens.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il est très important pour ma patrie, la Bosnie-Herzégovine, de mettre en place les conditions préalables nécessaires pour garantir la sécurité de tous les citoyens. Malheureusement, nous sommes témoins d'une énorme prolifération d'armes offensives dans les pays voisins. Après le génocide, les crimes contre l'humanité et les entreprises criminelles communes des années 90, la Bosnie-Herzégovine doit pouvoir disposer des capacités de défense nécessaires, conformément au droit international et national. Il s'agit d'une obligation conjointe de la Bosnie-Herzégovine et de la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter chaleureusement, Madame la Présidente, de votre premier jour à la tête du Conseil de sécurité. Je vous adresse tous mes vœux de succès. Je félicite également la Suisse de son excellente présidence.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la République de Moldova, pays candidats, ainsi que Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne se félicite que le Conseil ait décidé à l'unanimité de renouveler le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea) (résolution 2757 (2024)). L'EUFOR Althea continue de jouer un rôle essentiel en aidant les autorités de Bosnie-Herzégovine à maintenir un environnement sûr et sécurisé pour tous les citoyens.

L'Union européenne est solidaire de la Bosnie-Herzégovine à la suite des inondations et glissements de terrain

dévastateurs survenus le 3 octobre. L'Union européenne a fourni une aide d'urgence dans le cadre du Mécanisme de protection civile de l'Union européenne, avec la participation de 10 États membres et d'autres pays, ainsi que par l'intermédiaire de l'EUFOR Althea, et nous sommes prêts à fournir une aide supplémentaire si nécessaire.

L'Union européenne se félicite du fait que, selon les constatations et conclusions préliminaires de la mission d'observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les élections locales qui se sont tenues le 6 octobre en Bosnie-Herzégovine ont obéi au principe du pluralisme et ont été gérées de manière efficace, tout en notant que les efforts déployés pour susciter la participation du public ont été insuffisants.

La décision des dirigeants de l'Union européenne d'ouvrir, en mars, les négociations d'adhésion à l'Union européenne avec la Bosnie-Herzégovine a marqué une étape décisive. L'Union européenne attend de tous les acteurs politiques qu'ils se concentrent sur le dialogue et sur les priorités essentielles, et qu'ils redoublent d'efforts pour mettre en œuvre des réformes qui répondent aux attentes de l'Union européenne. Il est indispensable d'œuvrer de concert en faveur de l'adhésion à l'Union européenne pour répondre aux aspirations des citoyens de Bosnie-Herzégovine à faire partie de l'Union européenne, y compris en soumettant le programme de réforme dans le cadre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux. L'Union européenne reste très préoccupée par la législation et les initiatives adoptées par l'entité de la Republika Srpska qui vont à l'encontre de la voie suivie par la Bosnie-Herzégovine pour adhérer à l'Union européenne, notamment les discours sécessionnistes et la remise en question de l'ordre constitutionnel du pays. L'Union européenne insiste sur le fait que la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'ordre constitutionnel, y compris les décisions de la Cour constitutionnelle, et la personnalité internationale de la Bosnie-Herzégovine doivent être respectés. Toute action allant à l'encontre de ces principes aura inévitablement de graves conséquences.

L'Union européenne exhorte tous les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine à s'abstenir de tout acte et discours provocateur et clivant, notamment ceux qui remettent en cause la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays, et à y renoncer. Elle les engage également à cesser de faire l'apologie des criminels de guerre condamnés et de nier le génocide et, au contraire, à promouvoir activement la réconciliation.

(l'orateur poursuit en français)

L'Union européenne réaffirme qu'il est important de poursuivre la coopération entre les acteurs internationaux et exprime son soutien à la mission et au mandat du Haut-Représentant et de son bureau.

(l'orateur reprend en anglais)

L'Union européenne exprime une nouvelle fois son engagement sans équivoque en faveur de la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays unique, uni et souverain. L'avenir de la Bosnie-Herzégovine et de ses citoyens est au sein de l'Union européenne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Mart (Serbie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, ainsi que le Royaume-Uni, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. Je tiens également à remercier la Suisse de sa présidence du Conseil au mois d'octobre.

La stabilité de la région et la coopération globale avec les pays voisins figurent parmi les principales priorités de la politique étrangère de la Serbie. À cet égard, mon pays accorde une attention particulière à la planification et à la mise en œuvre des projets communs par lesquels nous cherchons à créer de véritables perspectives pour un avenir meilleur. En termes de coopération, la Bosnie-Herzégovine est l'un des partenaires les plus précieux de la Serbie.

L'Accord de paix de Dayton revêt une importance exceptionnelle et durable. Il est le fondement de tout ce qui a été réalisé en Bosnie-Herzégovine jusqu'à présent. C'est aussi le socle pérenne sur lequel bâtir la paix et la stabilité et le point de départ des efforts visant à atteindre l'objectif d'une véritable réconciliation et d'une compréhension mutuelle. Cependant, la réconciliation exige des efforts soutenus et appliqués plutôt que des discours et des messages qui rappellent le passé. Malheureusement, les objectifs auxquels nous avons souscrit par le passé ne font que multiplier les problèmes entre les entités de la Bosnie-Herzégovine et entre ses peuples constitutifs, et il va sans dire qu'ils ont également une incidence sur le climat politique dans la région. Les actes unilatéraux souvent posés par certains acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine et le manque d'efforts de leur part pour parvenir à un consensus préalable et à un accord régional plus vaste sur des questions importantes qui peuvent être litigieuses sont autant de pratiques dangereuses qui provoquent de nouvelles divisions et creusent le fossé entre les peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine.

La Serbie est attachée à une coopération globale avec la Bosnie-Herzégovine et ses entités. Tous les responsables politiques de la région, à tous les niveaux de gouvernement, doivent systématiquement garder à l'esprit la coopération et les activités menant à la réconciliation. Il s'agit là du seul moyen d'accomplir les progrès que nous attendons tous dans la région. Dans ce contexte, il convient de mentionner tout particulièrement le respect constant de mon pays pour les principes d'intégrité territoriale et de souveraineté des États. Le respect de ces principes et notre respect mutuel jouent un rôle durable dans les relations entre voisins, et la Serbie soutient sans réserve l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et la stabilité de ce pays.

Nous estimons que le dialogue et l'accord sur les questions qui font depuis longtemps l'objet de divergences entre les entités de la Bosnie-Herzégovine et entre ses peuples constitutifs sont le meilleur moyen de les régler. Toutefois, le non-respect du principe de consensus et l'utilisation sélective des institutions communes du pays ne contribuent en rien à renforcer la confiance entre ces entités et entre ces peuples. La pratique a montré que l'on ne peut progresser vers le règlement des différends que si les solutions sont acceptables, et donc applicables. De la même manière, c'est également ainsi qu'il faut procéder pour continuer de renforcer la confiance mutuelle en Bosnie-Herzégovine.

Mon pays estime qu'il est dans l'intérêt de la Bosnie-Herzégovine que toutes ses lois soient conformes à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'Accord de paix de Dayton. Dans le même temps, nous soutenons un dialogue véritable et ouvert en Bosnie-Herzégovine, et nous sommes convaincus qu'il est possible de créer des conditions qui permettront de conclure un accord et d'adopter des solutions acceptables pour tous. La politique consistant à prendre des mesures unilatérales chargées de messages négatifs et les tentatives d'imposer des positions et de créer des divisions et des problèmes ne contribuent nullement à satisfaire les intérêts à long terme de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine. La Serbie est attachée à une véritable réconciliation en Bosnie-Herzégovine, à laquelle elle continue d'apporter une contribution visible par sa politique responsable et son respect constant de l'Accord de paix de Dayton.

En tant que pays dont l'adhésion à l'Union européenne est une priorité en matière de politique étrangère, la Serbie soutient la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne et salue chacun des succès qu'elle remporte dans son processus d'intégration européenne. Nous nous réengageons à partager nos

expériences et à proposer notre aide sur cette voie. À cette fin, nous sommes prêts à étoffer toujours plus notre coopération, en particulier sur le plan économique, avec la Bosnie-Herzégovine voisine dans tous les domaines qui intéressent les deux pays. La modernisation des corridors routiers et ferroviaires est particulièrement importante à cet égard. Les grands projets d'infrastructure, tels que l'autoroute reliant Belgrade à Sarajevo, sont également ouverts à la participation de pays tiers.

Nous estimons par ailleurs qu'il est possible de promouvoir nos relations globales dans tous les domaines d'intérêt commun. Mon pays appuie le développement des relations avec la Bosnie-Herzégovine, tout comme il soutient son intégrité territoriale. Nous estimons toutefois que les dispositions de l'Accord de paix de Dayton doivent être pleinement respectées et que les intérêts de la Republika Srpska doivent être pris en compte. Après tout, ce sont là les conditions fondamentales de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région.

Avant de clore mon propos, qu'il me soit permis de dire quelques mots à la lumière de certains propos hallucinants tenus par l'une des personnes qui ont pris la parole avant moi.

Premièrement, l'élaboration et l'adoption en mai de la résolution 78/282 de l'Assemblée générale, intitulée « Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide commis à Srebrenica en 1995 », a constitué une mise à l'essai du mépris du consensus au niveau national en Bosnie-Herzégovine. Le dialogue a été rejeté au profit d'une utilisation sélective des institutions communes de ce pays. Cette initiative, lancée unilatéralement par une partie bosniaque, sans consensus interne en Bosnie-Herzégovine et contrairement à sa constitution et à ses lois, ainsi qu'à l'Accord de paix de Dayton a, comme nous l'avons constaté, porté préjudice au processus de réconciliation, de renforcement de la confiance et de prospérité, et a considérablement retardé ce processus. Je rappelle que tous les efforts de la Serbie visent à parvenir à un consensus et à des résultats concrets, à savoir faire preuve de respect, se souvenir des victimes et faire en sorte que ces crimes odieux ne se reproduisent jamais et que les efforts se poursuivent là où ces crimes ont été commis pour parvenir à la réconciliation et construire un avenir commun.

Deuxièmement, comme cela a été le cas jusqu'à présent, la Serbie a l'intention non dissimulée d'établir des relations transparentes avec la Republika Srpska dans le cadre de l'Accord de paix de Dayton. La coopération, telle que définie dans l'accord sur les relations parallèles spéciales entre la République de Serbie et la Republika

Srpska, vise à promouvoir le développement social, démocratique et économique de la Serbie et de la Republika Srpska, de la Bosnie-Herzégovine dans son ensemble et de notre région. L'Assemblée de tous les Serbes qui s'est réunie à Belgrade le 8 juin doit être comprise et interprétée en conséquence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je souhaite également la bienvenue au Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, M. Bećirović.

Je saisis cette occasion pour exprimer mes condoléances et ma solidarité à la Bosnie-Herzégovine, qui doit surmonter les conséquences des récentes inondations.

Tout d'abord, nous accueillons avec satisfaction la prorogation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, étant donné que celle-ci joue un rôle important dans le maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays. Nous remercions le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine d'avoir présenté le soixante-sixième rapport, et nous prenons note de son évaluation selon laquelle les élections locales se sont déroulées avec succès et sans incident grave. Nous regrettons l'absence d'avancée majeure sur le front de l'intégration européenne au cours de la période considérée, en particulier sachant que la Bosnie-Herzégovine a mis en œuvre un certain nombre de réformes importantes au cours de la période précédente. Nous espérons qu'après les élections locales, le pays se concentrera de nouveau sur la réforme et ses objectifs européens. Nous sommes fermement convaincus que l'intégration européenne offre la meilleure possibilité de développement pour la Bosnie-Herzégovine et ses citoyens.

Nous sommes tout à fait d'accord avec la conclusion du Haut-Représentant selon laquelle l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et l'intégration européenne sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Alors que la Bosnie-Herzégovine devra passer par une transformation substantielle pour devenir un État membre performant de l'Union européenne, l'Accord de paix de Dayton reste la pierre angulaire de son ordre constitutionnel et de sa stabilité politique. Toute modification en profondeur devra jouir d'une légitimité démocratique et recueillir l'appui des trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine.

Il faut accorder la priorité à la poursuite et à l'achèvement des travaux sur la réforme constitutionnelle et électorale. Nous sommes convaincus que seul le plein respect du principe d'égalité entre les peuples constitutifs et du droit à la non-discrimination de tous les citoyens peut aboutir à une stabilité politique durable en Bosnie-Herzégovine.

La Croatie, en tant que voisine immédiate au sein de l'Union européenne, attend avec intérêt les prochaines étapes que franchira la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. La Croatie et la Bosnie-Herzégovine ont établi ensemble un partenariat européen solide visant à renforcer l'appareil administratif de la Bosnie-Herzégovine, garantissant ainsi un processus de négociations d'adhésion cohérent, stable et couronné de succès, ainsi qu'une voie irréversible vers l'adhésion à part entière à l'Union européenne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Les représentants de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie ont demandé la parole pour faire une autre déclaration. Pour gagner du temps, je vais donner la parole à chacun d'entre eux une fois.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Lagumdžija (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à dire officiellement que je ne commenterai pas les attaques et accusations odieuses, inacceptables et mensongères lancées par le représentant de la Serbie contre le Président Bećirović et contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État de Bosnie-Herzégovine. Mais je voudrais souligner quelques faits pour répondre rapidement à certains points, l'un concernant, à nouveau, la négation du génocide commis à Srebrenica, et l'autre la déclaration adoptée par l'Assemblée de tous les Serbes.

Il a parlé de l'avenir que nous pourrions créer si nous œuvrions ensemble à la réconciliation, à la protection des droits humains et au respect du droit international. Il semble y avoir une amnésie sélective concernant les activités menées par la Serbie elle-même il y a quelques mois à peine. Ils ont été en première ligne de la campagne honteuse de diabolisation de la résolution appelant à la célébration d'une journée internationale pour les victimes du génocide commis à Srebrenica (résolution 78/282 de l'Assemblée générale). L'arrêt de la Cour internationale de Justice s'est fondé sur le même droit international que la défense serbe a autrefois nié sans ambages, lorsque les victimes du génocide serbe ont été dénigrées et reniées par le mécanisme institutionnel employé pour refuser de reconnaître les faits juridiquement établis, dans le but d'effrayer la communauté internationale au sujet de nouveaux conflits dans les Balkans. Ils ne doivent jamais oublier que leur mépris flagrant du droit international, et pas seulement à cette occasion, en dit long sur leur volonté de le

respecter. La République de Serbie est le seul État au cours de l'histoire à avoir violé la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, et sa marge de manœuvre historique, politique, morale ou civilisationnelle pour donner des leçons aux autres sur cet aspect particulier est limitée.

En ce qui concerne la déclaration, je tiens simplement à dire, pour mémoire, que j'ai ici avec moi la déclaration dont nous parlons. Je suggère aimablement à nos collègues de Serbie de la faire circuler afin que tout le monde puisse voir à quel point la violation de l'Accord de paix de Dayton est évidente. Je ne répéterai pas les propos du Président Bećirović, mais il est très clair que cela représente la feuille de route pour le projet de Grande Serbie du siècle dernier, dont les principaux auteurs, il y a 30 ans, ont été condamnés pour crimes de guerre par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, y compris pour le génocide commis à Srebrenica. Il s'agit donc de la feuille de route pour la destruction de l'Accord de paix de Dayton. Il s'agit de la feuille de route pour la mise en œuvre de territoires nationaux exclusifs au sein de l'Europe, au lieu de notre intégration dans l'Union européenne, par des partisans, comme je l'ai dit, qui ont déjà été jugés par des tribunaux internationaux établis dans ce bâtiment ainsi que par le tribunal de l'histoire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Mart (Serbie) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je pense que les propos incendiaires que nous avons entendus sont irrespectueux à l'égard du Conseil. La Serbie est tournée vers l'avenir. Nous sommes face à une personne qui profite de chaque occasion pour attaquer les dirigeants de la Serbie en utilisant des mots tels que *Anschluss*, et d'autres. Nous savons ce que cela signifie. Mais ce n'est pas bon pour l'avenir de notre région. Je tiens à répéter une fois de plus que la Serbie respecte l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Mais nous voulons que les droits de toutes les nations et de tous les peuples qui y vivent soient respectés, ce qui n'est pas le cas. Les représentants des autres parties doivent représenter les trois nations, et non une seule. C'est très dangereux pour notre avenir. Comme je l'ai dit, leurs propos incendiaires visant les dirigeants de la Serbie, sans aucune preuve, sont tout à fait inadmissibles. La Serbie se mobilise. Le Président Vučić s'est rendu à New York à quatre reprises cette année pour expliquer et montrer pourquoi la Serbie se consacre à la paix et à la stabilité et pourquoi nous voulons œuvrer à la paix et à la stabilité, car c'est la seule chose que nous puissions faire. Nous ne pouvons pas revenir en arrière. Et je suis désolé de le dire, mais tous ces arguments sont complètement faux.

La séance est levée à 16 h 55.